

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 58

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 Janvier 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

OBJET

Action "Insertion pour les mères de famille en difficulté" : convention liant le Département des Bouches-du-Rhône et l'association des Equipes de Saint-Vincent-de-Martignes.

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'insertion**

PRESENTATION

Cette demande ressort d'une politique obligatoire du Département.

En effet la mise en œuvre du Revenu de Solidarité Active (RSA) relève de la responsabilité de l'Etat et des Départements (1^{ère} phrase de l'Alinéa 4 de l'article L.115-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)).

L'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficultés concourt à la réalisation de l'impératif national de lutte contre la pauvreté et les exclusions (Al. 1 de l'article L.115-2 du CASF). Dans ce cadre, les politiques d'insertion relèvent de la responsabilité des Départements (5^{ème} alinéa de l'article L.115-2 du CASF).

Le Département définit et met en œuvre la politique d'action sociale, en tenant compte des compétences confiées par la loi à l'Etat, aux autres collectivités territoriales ainsi qu'aux organismes de sécurité sociale. Il coordonne les actions menées sur son territoire qui y concourent (article L.121-1 du CASF).

Le bénéficiaire du RSA a droit à un accompagnement social et professionnel adapté à ses besoins et organisé par un référent unique (article L.262-27 du Code de l'Action Sociale et des Familles).

Pour ce faire la Présidente du Conseil Départemental oriente le bénéficiaire du revenu de solidarité active vers des dispositifs de recherche d'emploi, de création de sa propre activité permettant d'entreprendre les actions nécessaires à une meilleure insertion sociale ou professionnelle (article L.262-28 du CASF).

Le Programme Départemental d'Insertion définit la politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins d'insertion et l'offre locale d'insertion et planifie les actions d'insertion correspondantes (article L.263-1 du CASF).

Dans ce cadre, l'association des Equipes de Saint-Vincent-de-Martigues propose l'action intitulée : « **Insertion pour les mères de famille en difficulté** ».

Cette action est portée par le Pôle d'Insertion 9 Istres/Martigues/Marignane/Vitrolles, néanmoins elle concerne principalement les communes de Port-de-Bouc, Martigues et Saint-Mitre. et prévoit d'accueillir 90 mères de famille dont 70 Bénéficiaires du RSA (BRSA) socle ou majoré.

Implantée depuis 1985 à Port de Bouc, l'association des Equipes de Saint-Vincent-de-Martigues est forte d'une longue expérience en matière d'insertion sociale.

Les objectifs de cette action visent à :

- favoriser l'insertion des mères de familles en situation de précarité, par l'éducation en économie sociale et familiale ;
- mobiliser les personnes au R.S.A majoré pour construire un parcours d'insertion dans le cadre de la contractualisation ;
- éviter l'assistanat permanent et l'exclusion.

Pour se faire et afin de cibler les personnes nécessiteuses, l'association travaille en partenariat avec les services sociaux de Martigues, Port-de-Bouc, Saint-Mitre, les Maisons

Départementales de la Solidarité (MDS) des villes précédemment citées, la CAF et le lieu d'accueil A.P.D.L.

Lorsque le bénéficiaire intègre l'action, il lui est proposé un stage de 6 mois renouvelable 1 an, dont les thématiques sont les suivantes :

- Hygiène et équilibre alimentaire ;
- Gestion du budget alimentaire et familial ;
- Education à la consommation ;
- Endettement ;
- Prévention santé ;
- Information parentalité / éducation des enfants ;
- Accès maintien dans le logement ;
- Maîtrise de l'outil informatique.

Les BRSA disposent de matériel de cuisine, de couture et de 4 ordinateurs afin de mettre en pratique leur apprentissage. Des livrets pédagogiques sur chaque thématique leur sont également remis afin que ces dernières gardent un support nécessaire à leur vie quotidienne.

Cette action a pour finalités principales :

- **sur le plan social et budgétaire**, il s'agit de permettre aux personnes d'être soutenues dans leurs démarches de logement (accès au logement et régularisation des dettes auprès des bailleurs ou des fournisseurs d'énergie) ;
- **sur le plan éducatif et santé**, l'action consiste à permettre aux mères de familles de se positionner différemment dans leur rôle parental et dans leur vie conjugale, grâce aux thèmes abordés en collectif ;
- **sur le plan socioprofessionnel**, l'action vise l'initiation des BRSA à l'informatique, par l'intermédiaire d'ateliers collectifs, afin de faciliter le retour à l'emploi (rédaction de CV, inscription à Pole emploi).

Le bilan de l'action arrêtée en juillet 2015 atteste que 99 stagiaires ont été accueillis dont 87 BRSA.

Il atteste également des sorties suivantes :

- 14 BRSA ont retrouvé un emploi à temps partiel ou sont entrés en formation ;
- 40 BRSA ont bénéficié d'une orientation socioprofessionnelle ;
- 6 ont été réorientés vers leur référent social.

En 2016, afin de diversifier les publics, l'association va développer son action sur Martigues au centre social de Croix Sainte.

Par conséquent, il est proposé de renouveler cette action du 01/02/2016 au 31/01/2017.

PROPOSITIONS ET FINANCEMENT

Il vous est proposé d'accorder une somme de **70.000,00 €** à l'Association des Equipes de Saint-Vincent-de-Martigues pour l'action « Insertion des mères de famille en difficulté » selon la proposition énoncée dans le tableau ci-après :

Organisme	Période	Territoire des PI	Nombre de personnes bénéficiaires du RSA	Montant de l'aide du Département 2016 Cofinancements Montant de l'aide 2015	Dossier N° GSU Date CTD Projet
Association des Equipes de Saint-Vincent-de-Martigues <u>Adresse</u> : Chez Mme PIN Lucienne - 12, Impasse des Pins – LAVERA 13500 Martigues <u>Nom de la Présidente</u> : Madame Odile GUEZ	01/02/2016 au 31/01/2017	Pôle 9 Istres /Martigues /Vitrolles/ Marignane	70	70.000,00 € Cofinancements : CAF : 3.120,00 € Communes Martigues, Port de Bouc, Saint Mitre : 1.900,00 € ASP : 35.800,00 € Montant financé en 2015 : 70 000,00€ pour 70 BRSA	2015.10/193 INS 000453 23/10/2015 Renouvellement de la convention 2014.10/170 sur la période 01/02/2015 au 31/01/2016

Le budget prévisionnel de l'action est arrêté à 130.180,00€, ce qui permet de financer :

- les dépenses de personnel à hauteur de 116.530 ,00€, soit 1,94 ETP de CESF, 1,85 ETP de comptable / gestionnaire / secrétariat et de 0,45 ETP d'entretien ;
- des frais de fonctionnement à hauteur de 13.650,00 €

La participation de la collectivité s'élève à 70.000,00 €, soit 53,77 % du budget pour un nombre de bénéficiaires du RSA représentant plus de 82 % du public accompagné, ce qui donne un plan de financement de l'action très cohérent.

La somme de 70 000,00 € sera affectée aux dépenses de personnel.

L'action est cofinancée par des fonds propres de l'association pour 4.500,00 €, une subvention du Département pour fonctionnement de 8.000,00€, la CAF à hauteur de 3.120,00 €, les communes de Martigues, Saint-Mitre-les-Remparts, Port-de-Bouc et de Fos-sur-Mer à hauteur de 1.900,00 €, l'ASP à hauteur de 35.800,00 €, les autres recettes à hauteur de 6.860,00 € et une part du bénévolat (chiffrée à 56.600,00 €).

INCIDENCES FINANCIERES

En cas de décision favorable et conformément à la convention, dont le projet correspond à la convention type Action d'insertion prévue à cet effet, cette action sera financée, sous réserve de la disponibilité des crédits de paiement, au titre du budget départemental 2016 sur le chapitre 017, de la manière suivante :

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	Engagement CP
16016	1007143	Action de redynamisation	Chapitre 017 Fonction 561 article 6574	70.000,00 €

CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la Déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL